



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 12 décembre 2019**

Date de la convocation : 5 décembre 2019
Nombre de délégués en exercice : 52

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, M. Philippe GARCIA, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, M. Patrick TASSERIE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

M. BORDE BAYLACQ a suppléé M. Arthur FINZI, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Laurent KELLER, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Eric SAUBATTE, M. Jean-Yves COURREGES a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Geneviève PEDEUTOUR a suppléé Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Claude BOURIAT a suppléé M. Francis PEES.

Etaient représentés :

Mme Monique SEMAVOINE a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Philippe GARCIA, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Etaient excusés :

Mme Lydie ALTHAPE, M. Patrick BALDAN, M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Pierre CASABONNE, M. André DUCHATEAU, M. Dino FORTÉ, M. Frédéric LAHORE, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. David MIRANDE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT

N°2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

L'aboutissement de la structuration du pôle métropolitain du Pays de Béarn d'une part, et d'autre part, sa mise en œuvre opérationnelle en 2019 permettent de dresser les orientations budgétaires 2020.

Ces orientations sont mises au débat.

A / BILAN 2019 :

Structuration du Pays de Béarn

L'année 2019 a permis de préciser les modes de fonctionnement du Pays de Béarn et de parachever sa structuration.

Réseau d'intercommunalités et gouvernance

La « Présidence » réunit mensuellement les Présidents des intercommunalités membres du Pays de Béarn afin de piloter la démarche. Elle constitue ainsi la gouvernance d'un réseau d'intercommunalités fédérées et définit le cadre de la coopération.

En fonction des orientations formulées, des actions d'intérêt métropolitain sont soumises au fur et à mesure à la délibération de chaque conseil communautaire pour délégation. La possibilité de mener des actions pour tout ou partie des membres - « à la carte » - a d'ores et déjà été confirmée à plusieurs reprises.

Le cas échéant, le pilotage politique de chaque action peut faire l'objet d'une installation de comités idoines, présidés par l'un des membres de la Présidence et associant les conseillers métropolitains, voire d'autres acteurs de la société civile.

Adhésion du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn est juridiquement un syndicat mixte ouvert. Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a adhéré au Pays de Béarn en juin 2019. Désormais membre à part entière, le Conseil départemental est invité à participer aux travaux relatifs à ses champs de compétences, notamment dans le cadre des comités de pilotage sus-cités.

Installation du Conseil de développement

Le Conseil de développement a été installé le 9 décembre 2019. Une deuxième séance plénière de travail prévue le 11 janvier 2020 permettra l'installation des différents collèges et commissions de travail. Il compte un maximum de 90 membres issus d'une sélection de personnalités opérée par chacune des intercommunalités.

Composé de bénévoles actifs de la société civile, il contribuera à la dynamique démocratique locale, à l'émergence et à la conduite d'actions d'intérêt métropolitain. Sa composition paritaire reflète la société civile béarnaise dans ses multiples composantes, mobilisant spécifiquement des personnalités ayant un attachement fort au Béarn et contribuant à la vie du territoire. Cette diversité est une des clés de la réussite du Conseil de Développement. Au-delà de l'appartenance, c'est la conscience de contribuer à un projet commun et la nécessité de se réunir pour mieux agir qui guidera l'action de ses membres.

Création de l'équipe administrative et technique par mise à disposition d'agents

Par la mise à disposition d'agents des intercommunalités membres et le rapprochement de deux des anciens Pays (Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves), l'équipe du Pays de Béarn a été définitivement installée le 1er septembre 2019.

Structurée à la fois pour animer les actions du pôle métropolitain et du Conseil de développement, cette ingénierie au service de ses membres coordonne et s'appuie sur un réseau d'acteurs techniques, dont les structures sont membres ou partenaires du Pays de Béarn.

L'équipe réunit les compétences nécessaires aux champs d'actions visés par la démarche : promotion territoriale, développement local et aménagement du territoire.

Il convient de distinguer les champs d'action du Béarn sur lesquels l'ensemble de l'équipe est mobilisée des activités territorialement plus restreintes : la conduite du schéma de cohérence territoriale du territoire du Grand Pau (20% de l'activité totale) et la conduite des programmes Leader du Grand Pau et de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves (30% de l'activité totale).

Définition et mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain

Le plan d'actions du Pays de Béarn est structuré autour de trois axes de travail comme développé ci-après. Engagées en 2019, certaines actions ont d'ores et déjà abouti, d'autres sont amorcées et seront prolongées en 2020.

Axe 1 - Attractivité et rayonnement

La définition d'une identité visuelle du Pays de Béarn, conçue comme une première pierre à l'édifice de la stratégie de promotion territoriale, a permis d'engager l'élaboration d'une plate-forme de marque et de contribuer à la définition d'un portrait identitaire.

Née d'une stratégie de communication précisée, la réalisation d'un premier ouvrage photographique est programmée, cela constituant le point de départ d'une série de documents de promotion territoriale qui prendront des formes diverses, physiques et numériques.

En matière d'économie touristique, le Pays de Béarn accompagne ses intercommunalités membres en lien avec les différents offices de tourisme pour faire émerger des actions communes en matière d'aménagement, d'équipement, de signalétique, d'accueil et de diffusion de l'information en séjour.

En matière de valorisation patrimoniale, le Pays de Béarn s'est porté candidat dans le cadre d'un programme européen de coopération transnationale afin de générer des échanges à l'échelle pyrénéenne et au-delà. Si la candidature était retenue, des moyens européens importants pourraient être mis au profit d'un plan d'actions de valorisation patrimoniale commun à l'échelle du Béarn, qu'il s'agisse du patrimoine culturel immatériel, bâti ou naturel.

Axe 2 - Solidarités et transitions

Le contrat d'industrie Lacq-Pau-Tarbes a été signé en juillet 2019. Premier contrat signé de Nouvelle-Aquitaine et parmi les 10 territoires pilotes au niveau national, ce contrat contient une trentaine d'actions retenues pour le développement des filières industrielles du territoire en partenariat avec la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, la Communauté de communes du Pays de Nay et la Communauté de communes de la Haute-Bigorre.

Dans ce cadre et pour exemple, une importante démarche d'analyse visant structuration d'une filière hydrogène sur le territoire a été entreprise avec les industriels et les chercheurs du périmètre. D'autres projets d'envergure visant notamment diversification de la production d'énergies renouvelables trouveront dans ce cadre les ressorts d'un aboutissement nécessaire.

Enfin ce contrat a permis d'engager des échanges inédits entre acteurs publics et privés et à l'échelle du bassin d'emploi Béarn/Agglomération de Tarbes-Lourdes Pyrénées. De ce fait, l'accompagnement des filières, la promotion exogène du territoire en matière économique, le partage de problématiques communes (reconversion des friches, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) sont autant de champs d'investigation nouveaux pour le Pays de Béarn.

Le Pays de Béarn a été retenu en 2019 dans le cadre d'un appel à projet régional pour engager sa démarche de projet alimentaire et agricole territorial. Un comité de pilotage partenarial a été installé et les travaux de diagnostic sont engagés. Le plan d'actions qui en découlera s'inscrira en complémentarité des différentes initiatives existantes qu'elles soient portées par les acteurs privés, par les intercommunalités membres ou le Conseil départemental.

L'avant-dernière année d'exécution des deux programmes Leader 2014-2020 aura permis la sélection de plusieurs projets de développement rural portés par des maîtres d'ouvrage privés comme publics. Fin 2019, le niveau de consommation projeté devrait dépasser les 90% de sélection-programmation des crédits sur le Grand Pau comme sur Lacq-Orthez/Béarn des Gaves. A noter que le dossier de candidature déposé pour une enveloppe complémentaire auprès de la Région a été retenu et permet d'augmenter de près de 100k€ l'enveloppe initiale.

Le Plan solidarités risques permettant une action solidaire et coordonnée des intercommunalités en cas de crise naturelle a été arrêté suite à l'implication de tous les élus et services concernés du territoire béarnais. Il sera opérationnel dès 2020.

Le développement du cadastre solaire, outil de sensibilisation et d'information sur le potentiel photovoltaïque des toitures de tous les bâtiments, déjà existant sur les territoires du Haut-Béarn et de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, a été étendu aux territoires de la Vallée d'Ossau et de Lacq-Orthez.

Les nouveaux locaux de la Banque alimentaire de Béarn et Soule, financés par le Pays de Béarn, ont été livrés et auront été inaugurés d'ici la fin de l'année 2019.

Axe 3 - Aménagement et anticipation

En prévision notamment de la nécessité pour les intercommunalités de se prononcer avant décembre 2020 sur leur prise de compétence mobilité ou non, le Pays de Béarn a engagé une étude de fond en partenariat avec Pau Béarn Pyrénées Mobilités. Cette étude est d'autant plus fondamentale qu'elle est au carrefour d'enjeux majeurs de développement économique dans ses dimensions d'accessibilité et d'attractivité du territoire, tout comme elle revêt une dimension locale importante tant elle concerne au quotidien la vie des habitants et habitués du territoire.

Cette première étape d'accompagnement permet de mettre à disposition des élus du Pays de Béarn les éléments clés qui participent à l'appréhension de ce territoire d'une part, et à la mise en perspective des enjeux qui y sont associés en termes de positionnement stratégique d'autre part.

Ainsi ont été identifiées les dynamiques à l'œuvre à travers l'exploitation de données de mobilité et l'analyse des problématiques communes mettant en évidence l'existence d'un territoire pratiqué. Ce travail a rendu aussi visible les relations inter-territoriales et le fonctionnement des flux à travers l'exploitation des données.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale du Grand Pau, plusieurs documents d'urbanisme intercommunaux ont été approuvés. L'accompagnement des territoires pour une prise en compte des différents enjeux thématiques (numérique, renouvellement urbain, participation à l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux) se poursuit. Les travaux préparatoires à l'engagement de l'évaluation du Schéma de cohérence territoriale en 2020 auront eux aussi été aboutis.

B / PERSPECTIVES 2020 :

Le Pays de Béarn a un rôle majeur à jouer en favorisant l'émergence d'une vision stratégique tout en permettant un travail de proximité. Sa structuration répond ainsi à un enjeu essentiel de mieux coopérer en interne, tout en générant des partenariats et coopérations externes sur les sujets qui s'y prêtent.

Son plan d'actions est structuré autour de trois champs : promouvoir (rayonnement et attractivité), développer (solidarités et transitions) et projeter (aménagement et anticipation).

En 2020, les actions d'ores et déjà engagées seront poursuivies et amplifiées, d'autres actions d'intérêt métropolitain pourront émerger des travaux en cours.

Axe 1 : Promouvoir / Attractivité et rayonnement

La promotion de l'identité béarnaise au service d'une attractivité accrue du territoire est affirmée comme une priorité pour faire connaître le Béarn en valorisant sa diversité, véritable atout en termes d'attractivité démographique et économique. Cette dynamique nécessite de révéler et d'explicitier les richesses, parfois méconnues, du territoire.

En 2020, quatre actions seront poursuivies :

- Promotion territoriale : déploiement de la stratégie de communication (publications, site internet, recueil et développement de médias), aboutissement d'un portrait identitaire et d'une plate-forme de marque.
- Développement touristique et valorisation patrimoniale : élaboration collective d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'information, définition et élaboration d'outils d'accueil en séjour, contribution au projet de centre d'interprétation du Camp de Gurs, mise en œuvre du programme européen SUDOE en matière de valorisation patrimoniale (le cas échéant).
- Enseignement supérieur et recherche : élaboration et mise en œuvre d'une convention pluriannuelle avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, état des lieux et analyse de l'enseignement supérieur et de la recherche en Béarn.
- Identité culturelle : suite à la refonte du schéma linguistique départemental, définition et mise en œuvre de premières actions à l'échelle du Béarn pour la valorisation, le développement et l'appropriation habitante de la langue et de la culture du Béarn.

Axe 2 : Développer / Solidarités et transitions

Le positionnement innovant porté par le Pays de Béarn enjoint un projet de territoire durable et solidaire. Le Béarn apparaît être l'échelle pertinente pour révéler la complémentarité des approches, les potentialités de développement ainsi que pour animer les réseaux d'acteurs dans un état d'esprit innovant, où l'expérimentation aurait toute sa place.

En 2020, trois principales actions seront poursuivies :

- Développement industriel et transition écologique : animation et suivi du contrat territoire d'industrie, finalisation de l'étude technico-économique relative à la filière hydrogène, actions de coopération en lien avec les PCAET intercommunaux, communication autour du cadastre solaire et contribution à la consolidation de la filière correspondante.
- Développement rural : aboutissement des deux programmes Leader et préparation de la candidature pour le programme suivant, élaboration du projet alimentaire et agricole territorial, étude d'opportunité pour la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial (filiale-bois).
- Développement social : actions communes en matière de santé en complémentarité des différentes initiatives existantes qu'elles soient portées par les intercommunalités membres ou le Conseil départemental, extension du plan solidarités risques à la coopération communale.

Axe 3 : Projeter / Aménagement et anticipation

Une vision stratégique partagée de l'aménagement du territoire béarnais peut se construire au regard des enjeux d'intérêt métropolitain identifiés, optimisant l'existant, bougeant parfois les cadres, pour mieux faire aujourd'hui et préserver les capacités à bien faire demain.

En 2020, trois principales actions seront poursuivies :

- Observation et analyse territoriales : mise en place d'un entrepôt de données Béarn, poursuite de l'étude de positionnement territorial aux échelles des Pays de l'Adour, de l'ensemble pyrénéen, des niveaux régional et national.
- Accessibilité et mobilités : aboutissement d'un « Plan mobilités Béarn » fixant le cadre commun, accompagnant les intercommunalités dans leur prise de compétence ou non, permettant de dégager un consensus pour les discussions à ré-engager avec les autorités régionale et nationale.
- Planification : évaluation et préparation de la révision du SCOT du Grand Pau, accompagnement des autres intercommunalités dans leurs enjeux de planification par l'étude de sujets thématiques pertinentes à l'échelle du Béarn (trames vertes et bleues, eau, réinvestissement urbain, numérique), élaboration d'un projet d'aménagement global en réponse au SRADDET.

Actions transversales

- Politiques contractuelles : poursuite des travaux de veille et de préparation des différentes contractualisations conduites ou suivies par les intercommunalités membres.
- Conseil de développement : suivi et animation en lien avec le plan d'actions défini ci-dessus.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2020 :

I – DEPENSES

Frais de personnel

Par la mutualisation des moyens des intercommunalités membres du pôle métropolitain, l'équipe du Pays de Béarn :

- Met en œuvre les actions d'intérêt métropolitain du Pays de Béarn déléguées par ses membres :
 - Animation et coordination de l'ensemble de la démarche du Pays de Béarn ;
 - Maîtrise d'ouvrage d'actions d'intérêt métropolitain ;
 - Animation et coordination du Conseil de développement.
- Suit et met en œuvre les activités relevant de deux GAL du territoire (Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves)
 - Animation et mise en œuvre des programmes Leader ;
 - Gestion des fonds européens (Feader).
- Prolonge la mise en œuvre et la prochaine révision du schéma de cohérence territoriale du Grand Pau ;
- Assume les fonctions de management, de gestion administrative et financière liées au pôle métropolitain et au Syndicat Mixte du Grand Pau.

En 2020, le total des frais salariaux s'élèverait à 468 640 € dont :

- 115 440 € pour le prolongement de l'activité des deux GAL-Leader rapprochés ;
- 108 050 € pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau.

Frais de structure

Pour 2020, les frais de structure sont estimés à hauteur de 45 000 €. Ils comprennent notamment les charges de gestion courante telles le loyer, les fluides, les assurances, l'entretien des locaux, les fournitures, les frais de déplacements des agents, les frais de maintenance, de téléphonie, les frais de communication et les frais des membres du Conseil de développement.

Prestations externalisées et partenariats

Pour la mise en œuvre du programme d'actions développé au point B/, l'équipe permanente du Pays de Béarn aurait vocation à s'appuyer sur des expertises externes et à bâtir des partenariats avec les outils d'ingénierie territoriale existants.

Ces prestations et partenariats intègrent :

- La mise en œuvre d'un plan de promotion territoriale ;
- L'élaboration d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique ;
- La réalisation d'une étude technico-économique visant structuration d'une filière hydrogène ;
- L'accompagnement pour l'élaboration du projet alimentaire et agricole territorial ;
- La poursuite de l'élaboration d'un plan mobilités Béarn ;
- L'étude financière des incidences de la loi Mobilités sur le territoire ;
- L'accompagnement pour l'évaluation du SCOT du Grand Pau ;
- La poursuite de l'analyse engagée en 2019 en matière d'observation territoriale.

Ils sont évalués pour 2020 à 345 000 €.

Le total des dépenses en 2020 (frais de personnel, frais de structure, partenariats et prestations externalisées) s'élèverait donc à 858 640 €.

II – RECETTES

En terme de recettes, le pôle métropolitain du Pays de Béarn sollicitera en 2020 les contributions des partenaires suivants :

- 115 440 € relatifs à la mise en œuvre des programmes Leader auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'Union européenne.*
- 158 050 € relatifs à la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau auprès du Syndicat Mixte du Grand Pau.*
- 80 000 € relatifs à la réalisation d'une étude technico-économique visant structuration d'une filière hydrogène auprès de la Banque des territoires, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du BDE Adour et de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées.*
- 65 000 € relatifs à l'élaboration du plan mobilités Béarn et à l'étude financière des incidences de la loi Mobilités auprès de Pau Béarn Pyrénées Mobilités et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.
- 50 000 € relatifs l'accompagnement pour l'évaluation du SCOT du Grand Pau.*
- 47 120 € relatifs à l'animation du contrat Territoire d'industrie auprès de l'Etat et de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.
- 36 700 € relatifs à l'élaboration du projet alimentaire et agricole territorial auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- 15 000 € relatifs à l'élaboration d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique auprès du programme Leader.

** Actions n'impliquant qu'une partie des intercommunalités du Pays de Béarn.*

Pour financer les interventions relatives aux activités du Pays de Béarn, outre la reprise du résultat antérieur, il est proposé une contribution prélevée sur les membres du Syndicat à hauteur de 0,98 € / habitant soit une recette attendue d'environ 341 330 € (la population du Pays de Béarn en 2016 est de 347 385 habitants).

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn prévoit donc en recettes pour l'année 2020, hors reprise de l'excédent antérieur, 858 640 €.

TABLEAU RECAPITULATIF DEPENSES-RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	468 640,00 €	Financements ingénierie Leader, territoire d'Industrie, projet alimentaire territorial (Europe, Etat, Région, Département, CA Tarbes-Lourdes Pyrénées)	187 260,00 €
Frais de structure	45 000,00 €	Financements prestations externes (Leader, Région, Banque des territoires, BDEA, CA Tarbes-Lourdes Pyrénées, Pau Béarn Pyrénées Mobilités)	172 000,00 €
Prestations externes	345 000,00 €	Refacturation au Syndicat mixte du Grand Pau	158 050,00 €
		Contribution des membres du pôle métropolitain au prorata de la population et en fonction des actions choisies	341 330,00 €
		<i>Béarn des Gaves</i>	16 956,12 € 5%
		<i>Haut-Béarn</i>	31 067,87 € 9,1%
		<i>Lacq-Orthez</i>	60 983,05 € 17,9%
		<i>Luys en Béarn</i>	26 886,88 € 7,9%
		<i>Nord-Est Béarn</i>	32 224,11 € 9,4%
		<i>Pau Béarn Pyrénées</i>	163 918,54 € 48%
		<i>Vallée d'Ossau</i>	9 293,44 € 2,7%
TOTAL	858 640,00 €	TOTAL	858 640,00 €

Le Conseil Métropolitain prend acte des orientations budgétaires exposées ci-dessus.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



**Le Président
François BAYROU**

